



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Application

Question écrite n° 50990

Texte de la question

M. Michel Hannoun attire l'attention de M. le Premier ministre sur l'allongement des délais de publication des décrets d'application. Il observe que ces délais ont tendance à s'allonger considérablement. C'est ainsi que certaines lois, adoptées et promulguées il y a un ou deux ans, ne peuvent toujours pas être appliquées intégralement. Il lui rappelle que les lois sont l'expression de la volonté générale et doivent être, à ce titre, rendues applicables dans un délai raisonnable ; le Conseil d'Etat a même consacré cette notion depuis longtemps. Même si la haute juridiction administrative n'impose pas un délai unique, elle apprécie le caractère raisonnable des délais de publication à partir d'un certain nombre de critères. Or, au vu de ces critères, il paraît évident que la plupart des décrets d'application ne paraissent pas dans un délai raisonnable. Cela est d'autant plus regrettable que de tels retards créent un décalage entre la loi et une réalité sociale en pleine évolution. Il lui demande ainsi de bien vouloir lui faire connaître son sentiment sur ce problème et les instructions qu'il peut envisager de donner afin d'y apporter une solution.

Données clés

Auteur : [M. Hannoun Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50990

Rubrique : Lois

Ministère interrogé : Service du Premier Ministre

Ministère attributaire : Service du Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 1965